

# Se concentrer sur la route



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE  
PUBLIQUE DU MANITOBA

## Se concentrer sur la route

Au volant d'un véhicule, la chose la plus importante à laquelle il faut penser est... la conduite du véhicule. On entend par distraction au volant toute activité qui détourne votre attention de la route. Être distrait, même pendant quelques secondes seulement, suffit pour causer une collision mortelle.

Et une des distractions les plus dangereuses est l'utilisation d'un appareil électronique à commande manuelle, comme un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent ou une tablette, en conduisant. Au Manitoba, la loi interdit l'utilisation de ces appareils au volant pour quelque raison que ce soit, y compris échanger des textos ou des courriels, faire défiler une liste de lecture, parler, régler un itinéraire GPS ou vérifier des notifications. C'est illégal même quand vous êtes arrêté dans la circulation ou à un feu.

Si on vous prend sur le fait, vous recevrez **une suspension de trois jours** de votre permis pour une première infraction et une suspension de sept jours pour les infractions subséquentes. Lors de votre condamnation, vous recevrez aussi une amende de **672 \$** et **cinq points de démérite**.

Apprenez comment éviter les distractions et vous concentrer sur la route aide à assurer votre sécurité et celle de vos passagers et des autres usagers de la route.

A young woman with dark hair is shown from the chest up, sitting in the driver's seat of a car. She is holding a black smartphone to her ear with her left hand and has her right hand on the steering wheel. She is looking out the window to the right. The background is a blurred street scene with other cars.

**Un décès sur trois sur les routes du Manitoba met en cause un conducteur distrait\*.**

\*Source : Données des rapports d'accidents de la route, 2013-2017.

## La réalité des distractions

Une tragédie peut survenir en une fraction de seconde quand un conducteur se laisse distraire sur la route. Essayer de se concentrer sur deux choses à la fois est un comportement risqué pour tous les conducteurs et peut se révéler mortel, n'importe où et n'importe quand.

### Chaque année en moyenne au Manitoba :

- 25 personnes sont **tuées** dans des collisions liées à la distraction au volant\*.
- Plus de **3 500** personnes sont **blessées** dans des collisions liées à la distraction au volant, et presque 100 d'entre elles le sont gravement\*.
- Plus de **11 800** conducteurs distraits ont des **collisions**\*.
- Approximativement **4 600** conducteurs sont **condamnés** pour avoir utilisé un appareil électronique à commande manuelle en conduisant\*\*.



**Vous avez quatre fois plus de chances d'avoir un accident quand vous parlez au téléphone en conduisant, même si vous utilisez un appareil mains libres\*\*\***

\* Source : Données des rapports d'accidents de la route, 2014-2018.

\*\* Source : Système de délivrance des permis de conduire, Société d'assurance publique du Manitoba.

\*\*\* Source : National Safety Council White Paper, 2012.



## Distractions courantes

Les distractions sont tout ce qui vous fait quitter la route des yeux, enlever vos mains du volant ou penser à autre chose que conduire. Texter en conduisant est extrêmement dangereux parce que c'est une activité qui vous fait faire ces trois choses. Ceci dit, tout ce qui détourne votre attention de la route peut être dangereux. Même les tâches mains libres, à commande vocale, diminuent l'attention que vous portez à la route jusqu'à 27 secondes après l'accomplissement de la tâche. À 40 km/h, c'est la distance de trois terrains de football.

Les distractions peuvent être autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de votre véhicule. Voici certaines des plus courantes :

### Dans le véhicule :

- téléphones intelligents et tablettes
- GPS et autres dispositifs technologiques
- passagers, y compris animaux
- régler le système audio, la température ou d'autres dispositifs
- manger, boire et fumer
- faire sa toilette

### À l'extérieur du véhicule :

- activités aux alentours
- enseignes commerciales
- animaux domestiques et sauvages
- situations d'urgence, travaux et accidents



## Le coût de la distraction au volant

Les distractions ne sont pas seulement dangereuses. Au Manitoba, quand vous conduisez, il est illégal d'utiliser un appareil électronique à commande manuelle, comme un téléphone intelligent ou une tablette, ou même d'y jeter un coup d'œil, sauf s'il est solidement fixé dans la voiture et en mode mains libres.

Les points de démerite font descendre le conducteur dans l'échelle des cotes de conduite. Votre position dans l'échelle dépend de votre dossier de conduite. Conduire prudemment vous fait monter dans l'échelle et économiser de l'argent, alors que les conducteurs à risque élevé descendent dans l'échelle et payent plus.

En outre, vous pouvez être inculpé d'infractions telles que conduite imprudente, conduite négligente ou conduite dangereuse, ce qui peut entraîner des amendes, des points de démerite et d'autres interventions relatives à votre conduite. Vous pouvez aussi être inculpé de l'infraction particulière que la distraction vous a fait commettre (p. ex., ne pas avoir cédé la priorité).

**Les conducteurs qui enfreignent cette loi reçoivent une suspension de leur permis de conduire, une amende de 672 \$ et cinq points de démerite.**



## Conseils pour éviter les distractions

Maintenant que vous connaissez les dangers, les conséquences et les coûts associés à la distraction au volant, voici quelques conseils pour vous aider à demeurer en sécurité.

### N'utilisez pas votre téléphone

- Rangez votre appareil électronique à commande manuelle quand vous conduisez et laissez la messagerie vocale prendre les appels.
- Utilisez les fonctions de réponse automatique de votre téléphone pour dire aux autres que vous conduisez et que vous répondrez quand vous pourrez le faire sans danger.
- Si vous devez faire un appel ou envoyer un texto, trouvez un endroit sûr où vous ranger sur le bord de la route et vous stationner.

### Ne faites rien d'autre que conduire

- Prenez le temps de vous préparer, ce qui comprend faire votre toilette, choisir un poste de radio et planifier votre itinéraire, avant de prendre la route.
- Ne mangez pas au volant.
- Attendez d'être arrêté ou demandez à votre passager de régler la musique, le GPS ou tout autre fonctionnalité de votre voiture.
- Si vous devez vous occuper d'un enfant ou d'un animal dans le véhicule, rangez-vous sur le bord de la route et stationnez-vous.
- Cessez les conversations avec vos passagers dans les situations de conduite compliquées.

### Encouragez les autres

- Si vous êtes passager, insistez pour que le conducteur pose son téléphone.
- Quand vous appelez quelqu'un, demandez-lui s'il conduit. Si c'est le cas, rappelez plus tard.

A photograph showing the back of a driver's head and shoulders as they talk on a mobile phone while driving. The driver is holding the phone to their ear with their right hand. The car's interior, including the steering wheel and dashboard, is visible in the background.

**La distraction joue un rôle dans les deux tiers des collisions\*.**

\* Source : Étude naturaliste de la conduite commanditée par la National Academy of Sciences, 2016.

## Utilisez les fonctions d'aide à la conduite avec discernement

Même les bons conducteurs font des erreurs ou se laissent distraire momentanément. Les fonctions d'aide à la conduite axées sur la sécurité peuvent aider. Mais rappelez-vous que ces fonctions ont des limites et ne remplacent pas un conducteur attentif.

## Restez concentré. Restez en sécurité.

Quand vous êtes au volant, votre concentration devrait être sur la conduite : les yeux sur la route, les mains sur le volant, l'esprit sur la tâche de conduire.

Ce ne sont pas les distractions qui manquent, mais il vous incombe de ne pas laisser ces distractions détourner votre attention de la route.

Votre vie et celle des autres pourraient en dépendre.

**Pour en apprendre davantage sur les habitudes de conduite prudentes, visitez [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca).**





SOCIÉTÉ D'ASSURANCE  
PUBLIQUE DU MANITOBA

02/22  
FBR0204

*This document is also available in English.*

[mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca)